

VILLE de PERROS-GUIREC
(Côtes d'Armor)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 décembre 2016**

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers présents (pour partie)	24
Nombre de pouvoirs	4
Nombre d'absents (pour partie)	2

L'An deux mil seize le quinze décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de PERROS-GUIREC, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Erven LÉON, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Erven LÉON **Maire** - Mme Catherine PONTAILLER - M. Bernard ERNOT - Mme Isabelle LE GUEN (pour partie) - M. Christophe BETOULE – Mme Maryvonne LE CORRE – M. Yannick CUVILLIER – Mme Annie HAMON - M. Jean-Claude BANCHEREAU, **Adjoint au Maire** – M. Roland PETRETTI – M. Jean BAIN - M. Jean-Yves KERAUDY – Mme Sylvie AUDRAIN – Mme Annie ROPARS - M. Christophe TABOURIN – Mme Mylène de FRANCE – Mme Gwen-Haël ROLLAND - Mme Armelle INIZAN – M. Alain COÏC - Mme Sabine DANIEL-QUINQUIS – M. Jean-Louis PERON - M. Michel PEROCHE – Mme Sylvie BOURBIGOT – M. Philippe SAYER, **Conseillers Municipaux**, formant la majorité des membres en exercice.

POUVOIRS :

Véronique FRENOY-COATANTIEC	Pouvoir à Maryvonne LE CORRE
Patricia DERRIEN	Pouvoir à Erven LÉON
Jean-Christophe PIERRE	Pouvoir à Annie HAMON
Thierry LOCATELLI	Pouvoir à Jean-Claude BANCHEREAU

ABSENT EXCUSÉ :

Isabelle LE GUEN, jusqu'à la délibération 2016-207-3.5
Yvonne DEMOREST

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, **Jean BAIN** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : Tarifs de location de la Rotonde 2017

2016-223-7.10

TARIFS DE LOCATION DE LA ROTONDE 2017

Catherine PONTAILLER propose au Conseil Municipal d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs de locations de la Rotonde selon le tableau suivant :

Temps d'occupation	2016	2017
1 journée	100 €	102 €
1 semaine	400 €	406 €

Conditions de location :

- Les Associations Perrosiennes bénéficient d'une salle gratuite, un jour par an. Au-delà les Associations bénéficient d'une réduction de **50 %** sur la location de la salle (hors prestations).
- Pour les associations Perrosiennes, la salle de réunion Roch Stur est gratuite pour des réunions de 3 heures maximum.
- Les particuliers ou les entreprises résidant dans la commune bénéficient d'une réduction de **10%**.
- Ceci s'applique hors période estivale.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré
Le 15 décembre 2016
Pour extrait conforme
LE MAIRE



Pour le Maire,
L'Ajunt délégué

Bernard ERNOT